



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 08 FEVRIER 2022

Le 08 février 2022 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 21 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, en salle visio-conférence à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Nombre de membre en exercice : 16

Monsieur BREIL Roger est nommé secrétaire

Ordre du jour :

➤ **OPAH**

- Publication marché étude Habitat Astarac - Demande de subvention à l'Etat
- Avenant PPRT

➤ **AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

- Lancement du TAD
- Avancement hôtel d'entreprises II
- Finalisation SCOT : prochaine commission

➤ **MODIFICATION DES STATUTS**

- Point de situation

➤ **ENFANCE - JEUNESSE**

- Adaptation dispositif été-jeunes et information aux Maires lors du prochain Conseil Communautaire

➤ **PERSONNES AGEES**

- Ouverture du PASA (pôle d'activités et de soins adaptés)

➤ **ESPACE RESSOURCES**

- Compte rendu comité du pilotage du 2 février 2022

➤ **PROJETS CULTURELS**

- Prochaine commission
- Orchestre à l'école

➤ **Questions diverses**

Etaient présent :

MM. BALAS, BALDINI, BONNET T, BONNET E, BREIL, CASTEX, GERAULT, LALANNE, MARQUILLIE, RIVIERE
MMES. CASALE, EXILARD, JOULLIE, ROUSSEAU

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

1 . OPAH : demande de subvention pour l'étude pré-opérationnelle à l'ANAH

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 14
 dont « Pour » : 14
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président rappelle que par délibération en date du 9 novembre 2021, le Bureau Communautaire a approuvé la création d'un groupement de commandes entre les Communautés de Communes de Val de Gers, d'Astarac Arros en Gascogne et de Cœur d'Astarac en Gascogne pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le secteur de l'Astarac. La Communauté de Communes de Val de Gers a été désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Le Président indique que l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) octroie des subventions aux collectivités et établissements publics pour la réalisation d'études ou programmes d'amélioration de l'habitat et propose donc de solliciter un financement pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle qui va être engagée. Le plan de financement sera précisé une fois la procédure de mise en concurrence finalisée.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'AUTORISER** le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ANAH.

2 . Avenant n°2 à la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains du PPRT

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 14
 dont « Pour » : 14
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 avril 2019 approuvant la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) Titanobel Saint-Maur ;

Vu l'avenant à la convention précité signé par le président de la Communauté de Communes Val de Gers et le DREAL respectivement le 8 juillet 2021 et le 31 août 2021 prolongeant notamment la convention initiale jusqu'à la fin de l'accompagnement de la mise en œuvre des travaux du PPRT susvisé, et en tout état de cause jusqu'à la fin de l'obligation de financement fixée par l'article L.515-19 du code de l'environnement,

Considérant l'offre de prix de SoliHa datée du 16 juillet 2018 sur laquelle le marché de suivi-animation de l'OPAH Astarac a été attribué par délibération du Bureau Communautaire en date du 3 septembre 2018.

Considérant que la signature de l'offre de prix est antérieure à la signature de la convention, il y a lieu de corriger la décomposition de la mission de suivi-animation présentée en annexe 1 de la convention pour en tenir compte.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant ci-annexé,
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant avec la DREAL ainsi que toutes les pièces y afférentes ;

Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations

➤ **AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

- Lancement du TAD
- Avancement hôtel d'entreprises II
- Finalisation SCOT : prochaine commission

➤ **MODIFICATION DES STATUTS**

- Point de situation

➤ **ENFANCE - JEUNESSE**

- Adaptation dispositif été-jeunes et information aux Maires lors du prochain Conseil Communautaire

➤ **PERSONNES AGEES**

- Ouverture du PASA (pôle d'activités et de soins adaptés)

➤ **ESPACE RESSOURCES**

- Compte rendu comité du pilotage du 2 février 2022

➤ **PROJETS CULTURELS**

- Prochaine commission
- Orchestre à l'école

➤ **Questions diverses**